

Tout d'abord, je me réjouis qu'il existe un accord entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse. Il fut un temps, dans les années 70 et au début des années 80, où ce genre d'accord était impossible. Je ne vais pas en imputer tout le blâme au précédent gouvernement. Les années 70 ont été une époque très turbulente pour l'industrie pétrolière dans le monde et au Canada. Il était très difficile à cette époque de conclure un tel accord. C'était aussi l'époque où un important débat constitutionnel se déroulait et rendait ce genre d'accord plus difficile à réaliser.

● (1220)

Le deuxième aspect positif de cet accord est le fait qu'il inclut maintenant une participation provinciale aux entreprises extracôtières au Canada. Je crois que la participation des provinces est très importante et je propose que nous franchissions une autre étape et que nous envisagions une modification constitutionnelle pour inscrire le contrôle des ressources extracôtières par les provinces dans la Constitution du Canada. C'est très important pour des provinces comme la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

Je sais à quel point c'est important pour la Saskatchewan que la Constitution du Canada lui donne un certain contrôle sur l'énergie. En 1981, notre parti a contribué à persuader le gouvernement de l'époque d'inscrire dans la Constitution du Canada une modification qui assurait un certain contrôle sur leurs ressources à des provinces comme la Saskatchewan et l'Alberta. Je crois que ce fut une mesure très importante parce qu'elle nous a assuré le contrôle et la bonne gestion des ressources comme le gaz et le pétrole et la potasse, qui sont si importantes pour notre développement.

Je connais l'importance de ce contrôle parce qu'en Saskatchewan, nous avons une industrie pétrolière et gazière et une industrie de la potasse. Nous avons beaucoup d'autres industries qui exploitent des ressources naturelles. Un tel contrôle est aussi important pour l'Alberta, et nous devrions sérieusement envisager d'adopter une modification constitutionnelle offrant le même genre de droits aux gens de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse sur l'énergie extracôtière.

Je veux soulever au sujet du projet de loi plusieurs questions qui ont déjà été soulevées en Nouvelle-Écosse et à la Chambre. Par exemple, on ne sait pas si le projet de loi protège suffisamment les revendications territoriales des autochtones de la Nouvelle-Écosse. Je propose que le comité examine attentivement le projet de loi pour s'assurer que les droits des peuples autochtones, les premiers citoyens canadiens, soient adéquatement protégés dans le projet de loi C-75. Je veux aussi m'assurer que le public aura le droit d'examiner les projets de mise en valeur et leurs avantages en Nouvelle-Écosse, que cette province aura un accès adéquat à l'information et qu'elle retirera des redevances suffisantes. Nous devons avoir suffisamment de détails et d'information sur la mise en oeuvre des programmes concernant les redevances et les autres avantages dans le cadre de ce projet de loi.

Mon troisième sujet d'inquiétude porte sur le fait que, d'après mon interprétation du projet de loi et les observations que j'ai entendues, on ne prévoit pas une évaluation indépendante des répercussions sur l'environnement dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. On aurait dû prévoir une étude des répercussions sur l'environnement en raison de son

importance non seulement pour notre génération, mais aussi pour les générations à venir.

Mon quatrième sujet d'inquiétude concerne le fait qu'on n'exige pas de tenir une audience publique sur les demandes. C'est une autre question qui devrait être étudiée à l'étape du comité.

Le cinquième et peut-être le plus important sujet d'inquiétude des Néo-Écossais à propos de cet accord entre leur gouvernement et celui du Canada porte sur le fait que la pêche sur le banc Georges n'est peut-être pas suffisamment protégée des forages extracôtières. Ce banc de pêche est l'un des plus riches non seulement de notre pays, mais aussi du monde entier. On estime dans la province de Nouvelle-Écosse que ce projet de loi devrait mieux protéger des forages extracôtières cette ressource renouvelable extrêmement précieuse.

Par exemple, je sais que Texaco essaie d'obtenir la permission d'effectuer des forages dans le banc Georges. Bien que le pétrole et le gaz soient importants pour l'avenir de la Nouvelle-Écosse et de notre pays, il ne faut jamais oublier que la pêche constitue une ressource beaucoup plus précieuse, une ressource renouvelable qu'il faut protéger par tous les moyens à l'intention des nombreuses générations à venir. Je crois comprendre que l'accord précédent d'il y a cinq ans prévoyait une certaine protection de la pêche sur le banc Georges. Même si elle était peut-être insuffisante en 1982, cette protection a maintenant été supprimée.

Finalement, le comité devrait poser certaines questions graves concernant la protection de la sécurité d'approvisionnement pour les Néo-Écossais. Je ne suis pas convaincu que ce projet de loi assure convenablement la sécurité de l'approvisionnement.

Je voudrais conclure par quelques remarques générales à propos du projet de loi. À mon avis, tant le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) que son prédécesseur, la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney), ont manqué de prévoyance et n'ont pas planifié l'avenir de la politique énergétique de notre pays, outre le fait qu'ils s'en sont remis au secteur privé et principalement aux énormes sociétés multinationales américaines pour exploiter notre énergie. Je ne vois aucun projet de canadianiser l'industrie, d'en prendre le contrôle, de planifier notre exploitation et, dans certains cas, de ménager le gaz et le pétrole pour les générations à venir.

Au lieu d'un plan véritablement national, on nous propose une mesure qui ne m'inspire que de la crainte en tant que Canadien. Notre secteur énergétique sera mis en valeur en fonction des besoins énergétiques des États-Unis d'Amérique, conformément à une politique énergétique continentale prévue dans l'accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis.

Profitons du débat d'aujourd'hui sur cette mesure pour nous interroger sur la sécurité future de l'approvisionnement des Néo-Écossais, des Terre-Neuviens, des Albertains et de l'ensemble des Canadiens. Tâchons de découvrir le moyen d'utiliser cette ressource de façon à favoriser le mieux l'expansion de notre pays, à y créer des emplois et à fournir aux Canadiens de l'énergie à prix raisonnable.